

Shawbridge, Que. — North River Bridge and Canadian Northern Railway Bridge.

Carte postale
du siècle dernierLe pont Shaw,
1914Benoit Guérin
bguerin@journaldescitoyens.ca

Le pont Shaw, à la mi-juillet 1914. Le pont était alors en bois et ce n'est que plus tard en 1923 qu'un pont en métal l'a remplacé. On raconte que le propriétaire du pont William Shaw avait instauré un péage de 5 sous pour ceux qui voulaient le traverser.

On remarque au fond le pont de chemin de fer de la Colonisation de Montfort dont les piliers sont toujours présents sur les berges de la rivière du Nord. La carte a été postée de Shawbridge vers l'Angleterre, le tout avec un timbre de 2 sous. L'envoyeur a indiqué avec une flèche sur la carte où il résidait en visite dans la région (probablement Riverside House), soit une des nombreuses maisons de chambres qui accueillait les touristes dans le vieux Prévost et à Shawbridge.

PIEDMONT



Émilie Corbeil emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca

Séance ordinaire du 7 juin 2021

D'entrée de jeu, le Conseil a tenu à souhaiter la bienvenue au nouveau directeur général, monsieur Hugo Allaire. Il occupera par ailleurs les fonctions de greffier et de responsable de l'accès à l'information.

La séance du mois de juin est spéciale en temps normal, puisque c'est celle où on accueille un petit maire ou une petite mairesse. Comme il n'est pour l'heure pas possible de tenir les séances en présentiel, l'événement est reporté au mois d'août prochain.

Le 18 juin aura lieu une séance extraordinaire visant les états financiers. Il est possible qu'elle soit tenue en présentiel. De plus amples informations seront communiquées à ce sujet.

Terrain près de Mont Olympia

Le terrain attenant au mont Olympia et donnant accès à la Réserve Alfred-Kelly est désormais officiellement la propriété de la Municipalité. Plus de deux années de travail ont été nécessaires dans le dossier et c'est avec fierté que l'on a fait cette annonce. Rappelons que le terrain, d'une superficie de plus de 41 hectares, accueille également le réputé sentier Wizzard, pour lequel une servitude à perpétuité a été obtenue.

Une citoyenne a demandé si les frais d'assurance ne risquaient pas d'augmenter de manière considérable, vu l'engouement pour les sports extrêmes dans les sentiers. Madame Rochon a spécifié que ces sentiers étaient voués à une utilisation

pédestre et à la raquette en hiver. Le dossier des assurances suit son cours.

Les Amis de la réserve Alfred-Kelly se chargent d'entretenir ces sentiers, dont un qui devra être détourné puisqu'il passe sur un terrain privé qui a été vendu. La subvention couvrant les frais est déjà acquise de la MRC. D'autres sentiers seront aussi ajoutés, mais il n'y a pas de frais importants qui sont à prévoir, selon la mairesse.

Phase III du projet le Nordais

Madame Rochon, mairesse, a également tenu à apporter certaines précisions quant à de nombreuses plaintes concernant la construction de la Phase III du projet Le Nordais. Les plaintes concernent l'important déboisement, mais aussi et surtout le bruit et la poussière. Ce projet, approuvé par un Conseil précédent, est suivi de très près par la Municipalité et est en voie d'analyse afin de demander un plan correctif dû aux contraintes du terrain. Par ailleurs, un plan de renaturalisation et de reboisement devra être soumis. Des questionnements ont fait ressortir que les limites des zones adjacentes au projet (rue privée, terrain commercial) ne sont plus claires. La Municipalité indique que cela fait partie des suivis effectués auprès de l'entrepreneur.

Divers

Une deuxième demande auprès du ministère de l'Éducation pour une subvention visant la mise à niveau des sentiers municipaux a été refusée. Toutefois, les critères ayant été

modifiés depuis, une troisième demande sera déposée. – Un avis de Santé publique a informé que les normes concernant la présence de plomb dans l'eau ont été abaissées.

Les salaires du personnel et des officiers électoraux seront révisés à la hausse afin de mieux refléter la réalité de la pandémie et en prévision des élections de l'automne 2021. – En mémoire d'Aurore Gagnon et du 100^e anniversaire de son décès, la Municipalité, à la suite du Conseil des maires, a adopté une résolution et deviendra signataire d'une charte municipale pour la protection des enfants. – Le contrat d'entretien ménager des quatre établissements municipaux a été octroyé pour la somme de 3674,65 \$ par mois. – Dans la foulée de la pandémie, les personnes de 70 ans et plus pourront, aux élections de novembre, voter par correspondance. Il suffira d'en faire la demande. – La Municipalité a acquis gratuitement un lot au bout du chemin des Carrières. Il sera désormais entièrement municipalisé.

L'entente de gestion visant la salle polyvalente en collaboration avec la MRC a été signée suite à la résolution adoptée au dernier Conseil des maires. Cette entente sera d'une durée d'un an et prévoit les fonctions et les tâches de chacun en attendant la prise totale de possession de la salle par la Municipalité Piedmont, prévue l'année prochaine suite à l'agrandissement.

Ressources humaines

Lors d'une séance extraordinaire, le 7 mai dernier, il fut résolu de mettre fin à la période de probation du directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement. Le 7 juin, l'embauche temporaire d'un directeur de service fut donc résolue.

Des ajustements salariaux pour le personnel syndiqué ont été convenus par lettre d'entente (04-2021) après un accord entre les parties. Ces ajustements sont dus à des écarts salariaux constatés dans le dossier de l'équité salariale.

Les services d'une firme en ressources humaines spécialisée en prévention et en gestion des différends en milieu de travail ont été retenus au coût de 21 000 \$.

Règlementation

Règlement 878-21 : règlement sur les travaux de prolongement de l'égout sanitaire et remplacement de la conduite d'aqueduc sur le chemin des Cailles. Le registre sera ouvert le 21 juin entre 9 h et 19 h.

Règlement 853-21 : un avis de motion est donné afin de prévoir une augmentation du fonds de roulement à raison de 150 000 \$. Le montant sera prélevé à même le surplus libre.

Le règlement 876-21 sur le contrôle animalier est adopté. Il prévoit notamment le paiement de 20 \$ pour un permis pour les chats, valide pour toute la durée de vie de l'animal. Le permis pour les chiens passe quant à lui de 20 \$ à 25 \$. Il s'agit d'une mise à jour de la SPCA qui vise toutes les municipalités.

Travaux publics : le Service des travaux publics est en attente d'une estimation pour le projet d'égout sur les chemins du Ruisseau et des Cailles. – Le Mont Olympia devra apporter des correctifs au ponton au coin des chemins Terzi et des Hauteurs. – La Municipalité de Piedmont a demandé à la Municipalité de Sainte-Adèle d'asphalter le chemin du Ruisseau, sans quoi le déneigement serait refusé l'hiver prochain. Sainte-Adèle a répondu positivement à la demande et les travaux seront effectués avant l'hiver prochain.

Urbanisme : cinq nouvelles constructions résidentielles ont été approuvées.

Environnement : la foire de l'environnement du 29 mai dernier fut un grand succès. Le Conseil remercie tous les participants et l'ensemble des bénévoles.

Loisirs, sport et plein air : 153 enfants se sont inscrits au camp de jour, dont 70 Piedmontais. Les mesures sanitaires seront semblables à celles de l'année dernière. – Il y a eu 5 inscriptions pour l'édition 2021 de l'événement *Un enfant, un arbre*, voulant que la Municipalité plante un arbre pour chaque enfant né sur le territoire au cours de l'année. – La foire du livre aura lieu en septembre à la gare. – La Fête des Piedmontais se tiendra en août sur trois sites différents, soit l'Hôtel de Ville, la gare et le parc Gilbert-Aubin. – Lors de la journée internationale des aînés en octobre, un hommage sera rendu à monsieur Deom. – Le Défi de la Corniche, au profit de Tel-Jeunes, aura lieu le 15 août prochain. – Les terrains de Pickleball sont désormais disponibles.

Vitesse sur le chemin
de la Rivière

Une citoyenne préoccupée par la vitesse sur le chemin de la Rivière a indiqué au Conseil qu'elle était établie à 50 km/h. Madame Rochon a indiqué que ces chemins étaient normalement limités à 30 km/h. Après vérifications, il appert qu'il y a un imbroglio au niveau de la signalisation, puisqu'un panneau indique 50 km/h et l'autre 30 km/h. Des correctifs seront apportés et des ajouts pourront être faits afin d'améliorer la sécurité des marcheurs et des cyclistes, considérant que le chemin n'est pas assez large pour y faire une voie réservée.